



La Lettre d'Information sur la réforme du Lycée

2010 – 2014 - n° 27 – Janvier 2012

Association des Professeurs de Sciences Médico-Sociales

15 Allée des Peupliers – 54130 Saint Max

www.apsms.fr – apsms1@yahoo.fr

Edito

La préparation de la rentrée 2012 est en cours dans vos établissements et au niveau rectoral.

*Le Conseil Pédagogique mais aussi le Conseil d'Administration ainsi que le Proviseur de votre lycée sont dans la réflexion, mais aussi dans la répartition des moyens qui seront attribués aux différentes disciplines. **Les enseignants sont également invités à s'inscrire dans cette démarche.** Les questionnements restent nombreux dans un contexte institutionnel dominé par l'autonomie de chacun, pour ne pas parler de marché concurrentiel !*

C'est pourquoi l'APSMS vous invite à en débattre pour permettre une comparaison des modalités pédagogiques et financières. En attendant, nous vous proposons une première liste de recommandations.

Votre investissement sera primordial pour représenter votre discipline, votre série et vos élèves.

La série STMS est celle, parmi les séries technologiques, à comporter un nombre d'heures « élève » le moins élevé et à ne pas bénéficier, par exemple, d'un enseignement de spécialité en langue anglaise contrairement aux bacs STL et STI2D.

La réduction globale horaire établissement ne doit pas se faire au détriment des enseignements ou séries technologiques !

Attention aux « habitudes » prises pour cette rentrée. Elles risquent de faire jurisprudence pour le futur !

Recommandations APSMS sur la série ST2S pour la rentrée 2012

Après la mise en place de l'enseignement d'exploration « Santé/Social », mais aussi des deux heures d'accompagnement à la rentrée 2010 en classe de Seconde, c'est au tour de la classe de première ST2S de connaître la réforme du lycée en septembre 2012.

L'organisation et les horaires des enseignements de première et terminale ST2S ont fait l'objet d'un arrêté du 29/9/2011 (BOEN du 27 octobre 2011) et l'arrêté du 28 décembre fixant le programme de STSS a été publié au Journal officiel du 13 janvier 2012 et doit paraître au BO le 9 février.

Les programmes de terminale devraient être soumis pour consultation sur EDUCOL en janvier.

En classe de Seconde

Constat

*Après deux années de fonctionnement, chaque établissement a finalisé sa carte de formation des **enseignements d'exploration**.*

Très peu de nouveaux enseignements d'exploration Santé/Social ont ouvert quand, dans les établissements, les enseignements de détermination STMS n'existaient pas.

Les configurations restent diverses aussi bien dans leur accès, leur fonctionnement, leur évaluation, leur prise en compte dans l'orientation en première.

*Les **heures d'accompagnement** ont été très peu confiées aux enseignants du technologique sauf quand ceux-ci étaient le professeur principal de la classe.*

Recommandations

L'enseignement d'exploration Santé Social ne peut être confié qu'à un professeur de Biologie humaine et à un professeur de STMS comme l'indique le programme.

Il doit se faire en groupe à effectif réduit pour permettre d'atteindre ses objectifs mais aussi sa méthodologie.

C'est une opportunité pour tester son projet d'orientation vers les secteurs médical, médico-social et social mais aussi pour acquérir des compétences transversales comme le travail en équipe, la recherche documentaire. A ce titre, la démarche doit être active et ne pas se limiter à un cours sur les crèches ou la loi de 2005 sur le handicap !

L'enseignement doit se faire sur une durée significative. Par exemple, une heure trente quinzaine pour chaque enseignant en parallèle, afin de faciliter les échanges, à défaut de travailler à deux devant le même groupe !

L'enseignant de STMS a aussi toute sa place dans les heures d'accompagnement pour travailler, par exemple, sur le projet d'orientation ou parce qu'il a proposé un mini-projet dans ce cadre.

En classe de Première

Constat

La réforme porte à la fois sur le contenu du programme, sur le temps élève et la suppression des TD/TP.

Dix heures trente à effectif réduit pour une classe de 29 élèves vont devoir faire l'objet d'une **répartition entre toutes les disciplines** sachant que cette enveloppe pourra aussi servir, par exemple, à constituer des groupes pour les langues ou encore les heures d'accompagnement !

Exemple de scénario :

Ainsi pour un effectif de 3 classes de 35 élèves, soit 38 heures à effectif réduit ($(105/29)*10,5$) au total à se répartir, on peut envisager une première hypothèse de travail qui serait la suivante avec **cinq groupes** pour 105 élèves, soit 21 élèves par groupe à effectif réduit. On peut évidemment raisonner sur six groupes de 18 élèves !

Ce calcul n'a de portée que sur ces trois classes. Il faut évidemment situer le tout dans le contexte de toutes les disciplines, de tous les niveaux et de l'enveloppe attribuée au lycée ! La suppression de postes risque de peser.

Ce sera au Conseil pédagogique de se prononcer sur les priorités et au Proviseur de décider et de donner préférence éventuellement à d'autres séries ou disciplines en utilisant les reliquats d'heures à effectif réduit non distribués dans d'autres ! **Ce sera à vous d'intervenir et de motiver votre démonstration !**

| Discipline | Horaire élève par classe | Heures de cours pour les 3 classes | Heures à effectif réduit pour les 5 groupes | Apport | Utilisation | Pris sur l'enveloppe des 38h |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------------|---|----------|-------------|------------------------------|
| Français | 3h (2+1) | 6h (2*3) | 5h (1*5) | 9h (3*3) | 11h (6+5) | 2h |
| Histoire/Géographie | 1h30 (1+0,5) | 3h (1*3) | 2,5 (0,5*5) | 4 h 30 | 5h 30 | 1 h |
| Langues vivantes | 3h (3) | | 15h (3*5) | 9h | 15h | 6h |
| EPS* | 2h (2) | | 10 h | 6h | 10h | 4 h |
| Mathématiques | 3h (2+1) | 6h | 5h (1*5) | 9h (3*3) | 11h | 2h |
| Sciences Physiques | 3h (1,5+1,5) | 4,5h | 7,5h | 9h | 12h | 3h |
| Biologie humaine | 3h (1+2) | 3h | 10h | 9h | 13 h | 4h |
| STSS | 7h (3+4) | 9h | 20h | 21h | 29h | 8h |
| Accompagnement personnalisé | 2h (2) | | 10h | 6h | | 4h |
| Total | | | | | | 34 h** |

* Des heures à effectif réduit dans ces trois classes de première sont à croiser avec d'autres classes

** Il reste dans ce scénario quatre heures à redistribuer

Pourquoi des heures à effectif réduit en Sciences et Techniques sanitaires et Sociales ?

On rappellera que cette discipline est celle qui donne sa spécificité à la série et qu'elle fera l'objet d'épreuves terminales au bac avec de forts coefficients. Elle prépare aussi à la poursuite d'études supérieures, notamment aux concours d'infirmier ou de travailleur social (en lien aussi avec l'accompagnement personnalisé)

On rappellera les commentaires qui figurent dans les commentaires généraux de la série, en particulier « la démarche technologique en santé et social est faite d'analyses, de transpositions, de similitudes, d'association, de problématiques, d'analogies, elle s'appuie sur l'analyse de situations-problèmes ».

« Les relations avec les institutions et les dispositifs doivent permettre aux élèves de développer des compétences dans des enseignements théoriques et pratiques ».

On rappellera que le programme de STSS des classes de première et de terminale s'organise autour de cinq pôles articulés entre eux. « Le pôle « Méthodologies appliquées aux secteurs sanitaire et social » accompagne de manière transversale les quatre pôles précédents et constitue le champ d'apprentissage des méthodes et outils mis en œuvre pour analyser et évaluer l'état de santé et de bien être.

L'utilisation de l'outil informatique dans les méthodologies doit être systématique.

Au sein du programme les indications complémentaires libellées en caractères gras font référence à des activités technologiques menées par les élèves en classe, sur le terrain ou nécessitant l'utilisation des Tice ».

Participez à notre enquête sur la mise en place de la nouvelle classe de Première ST2S !

Témoignez de vos observations et pratiques dans votre établissement !

Communiquez sur apsms1@yahoo.fr !